

FICHE D'INFORMATIONS

MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : Année scolaire 2025 - 2026

1. ADMISSION

Pour toute inscription ou réinscription, rendez-vous sur le portail parents Eduka, qui est désormais l'interface de gestion administrative <https://lileauxenfants.eduka.school>

Maternelle :

Pour être admis en classe de maternelle à l'IAE (l'Île aux enfants), l'enfant doit avoir au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année scolaire :

Année de naissance	2023 2 ans	2022 3 ans	2021 4 ans	2020 5 ans
Classe élève	TPS	PS	MS	GS

Élémentaire :

Tout nouvel élève venant du système ivoirien sera soumis à un test d'admission.

2. DOSSIER ADMINISTRATIF :

➤ **Documents à fournir au secrétariat :**

- Photos d'identité couleur récentes de même tirage : 6 pour la maternelle, 2 pour l'élémentaire.
- Une chemise à rabats
- Justificatif du paiement de l'acompte
- Formulaire de transport si besoin

➤ **Documents à joindre sur EDUKA:**

- Le livret scolaire ou bulletin de notes de l'école précédente (pour les nouveaux élèves)
- Un certificat de scolarité ou de radiation avec mention de paiement intégral réalisé
- Un certificat de vaccination récent (institut d'hygiène)
- Un extrait de naissance de l'élève (photocopie)
- CNI des parents ou tuteurs (photocopies)

NB : Pour toute réservation, le dossier d'inscription doit être constitué puis envoyé sur EDUKA dans l'attente du livret ou des bulletins.

Toute donnée mise à jour doit être communiquée à l'administration : changement de numéro, d'adresse, d'email, en cas de séparation.

3. JOURS DE CLASSE ET HORAIRES

Maternelle : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h.**

Elémentaire : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h.**

Les CM2 ont cours le mercredi matin de 8h à 12h.

Mercredi et samedi matin : activités périscolaires facultatives.

4. COURS D'ANGLAIS :

de la TPS au CM2

5. COURS D'INFORMATIQUE :

de la GS au CM2

6. CANTINE

Des menus équilibrés et variés sont établis toutes les 2 semaines par la Direction de l'établissement. Les repas sont préparés par un chef cuisinier expérimenté. Les élèves inscrits à la cantine (demi-pension) ne doivent pas apporter de la nourriture de chez eux. Pour des cas spécifiques nécessitant un aménagement alimentaire particulier, notamment les enfants souffrant d'allergie, il sera demandé aux parents de fournir un repas de substitution. Ceux n'étant pas inscrits à la cantine (externes) doivent rentrer chez eux pour déjeuner.

7. TRANSPORT SCOLAIRE

L'IAE considère que la sécurité des élèves est d'une importance capitale et prend toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que tous les aspects du système de transport soient conformes aux lois, aux règlements et aux normes de sécurité appropriées. Il est essentiel pour la sécurité de l'élève et donc obligatoire, que le parent s'assure qu'une personne responsable va conduire et chercher son enfant à l'arrêt du car. Dans le cas contraire, l'enfant sera retourné à l'école à la fin du parcours. Si cette situation se reproduit, ce dernier pourrait perdre son privilège de transport.

8. UNIFORMES OBLIGATOIRE

Pour les classes maternelles (TPS, PS, MS et GS) :

Filles : jupe à petits carreaux bleus marine et blancs (vichy) puis chemise blanche col et cravate vichy.

Garçons : short à petits carreaux bleus marine et blancs (tissu Vichy), puis chemise blanche avec liseré vichy.

Du CP au CM2 :

Filles : jupe bleue marine puis chemise blanche

Garçons : short bleu marine puis chemise blanche

Tenue de sport unisexé :

- short vert à bandes blanches
- T-Shirt vert et blanc avec le logo de « l'île aux enfants »
- chaussures de sport.